

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en application des articles L2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient Présents : : DELCOURT Sophie, LAGRAVE Cyril, LEBRUN Nadine, JOURDAN Jean-Charles, FERNANDEZ Sandrine, GODARD Valérie, LACOSSE Sophie, DURET Benoit, PIGIER Sébastien, ARBOS Alexandre, DEPLAT Caroline, CHAMBARETAUD Benjamin.

Pouvoirs : REBITEAU Gabriel donne pouvoir à FERNANDEZ Sandrine, GAILLARD Catherine donne pouvoir à GODARD Valérie, NEBOUT Eugénie donne pouvoir à CHAMBARETAUD Benjamin.

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ Sandrine.

ORDRE DU JOUR :

Approbation de procès-verbal du 24 Mars 2026
Compte Financier Unique Lotissement 2025
Compte Financier Unique Commune 2025
Compte Financier Unique Caisse des Ecoles 2025
Affectation du résultat Lotissement
Affectation du résultat Commune
Vote du taux des taxes
Budget Lotissement 2026
Budget Commune 2026
Fongibilité des crédits
Modification de commissions
Convention Halle
Questions diverses

1° - APPROBATION DE PROCES VERBAL DU 24 Mars 2026 :

Il a été envoyé par mail.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire laisse la parole à Cyril LAGRAVE, adjoint aux finances

2° - COMPTES FINANCIERS UNIQUES :

COMMUNE

. Il présente et explique les principes des finances d'une collectivité.

Le compte financier unique constitue un document budgétaire qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il retrace les dépenses et les recettes pour l'année.

Par cet acte, le maire rend compte de sa gestion pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Il se compose d'une section de fonctionnement, qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, et d'une section d'investissement qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1° - Madame le Maire donne acte de présentation faire du Compte Financier Unique

COMPTES FINANCIERS COMMUNE

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire	721 729,97	653 427,19	1 375 157,16
	Recettes réalisées	521 901,57	710 801,61	1 232 703,18
	Restes à réaliser	120 000,00	0,00	120 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire	763 988,00	1 067 494,00	1 831 482,00
	Dépenses réalisées	570 466,05	705 958,91	1 276 424,96
	Restes à réaliser	25 800,00	0,00	25 800,00
Résultat de l'exercice		- 48 564,48	4 842,70	- 43 721,78
Résultat reporté		42 258,03	414 066,81	456 324,84
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	- 6 306,45	418 909,51	412 603,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	94 200,00		94 200,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	87 893,55	418 909,51	506 803,06

9

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2025	CHAPITRE	REALISATIONS 2025
011 - Charges à caractère général	254 014,44 €	013 - Atténuation de charges	6 176,24 €
012 - Charges de personnel	357 395,25 €	70 - Produits et services	48 046,98 €
014 - Atténuation de produits	10 865 €	73 - Impôts et taxes	44 948,01 €
65 - Autres charges de gestion courante	79 302,66 €	731 - Fiscalité Locale	292 517,00 €
66 - Charges financières	892,41 €	74 - Dotations et participations	269 734,88 €
67 - Charges Exceptionnelles	1 086,60 €	75 - Autres produits de gestion courante	48 790,12 €
68 - Dotations aux provisions	198,17 €	78 - Reprises sur provisions	588,38 €
SOUS-TOTAL	703 754,53 €	SOUS-TOTAL	710 801,61 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	002 excédent reporté	414 066,81 €
042 - Dotations aux Amortissement	2 204,38 €		
TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	705 958,91 €	TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 124 868,42 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2024	CHAPITRE	REALISATIONS 2024
		16 - Emprunt	432 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	10 - Dotations et fonds divers	10 805,22 €
204 - Subventions d'équipements versées	886,20 €	1068 - Excédent capitalisé	7 641,97 €
21 - Immobilisations corporelles	542 259,62 €	13 - Subvention d'équipement	68 750,00 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
16 - Emprunts et dettes	27 320,23 €	040 - Opérations d'ordre entre section	2 204,38 €
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations Patrimoniales	
SOUS - TOTAL	570 466,05 €	SOUS-TOTAL	521 901,57 €
001 - Déficit reporté		001 - Excédent reporté	42 258,03 €
TOTAL	570 466,05 €	TOTAL	564 159,60 €

• COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL	
• Résultat de fonctionnement	
• Résultat de l'exercice	4 842,70
• Résultat reporté	414 066,81
• Résultat cumulé	418 909,51
• Résultat d'investissement	
• Résultat de l'exercice	- 48 564,48
• Résultat reporté	42 258,03
• Résultat cumulé	- 6 306,45
• Restes à réaliser dépenses	25 800,00
• Restes à réaliser recettes	120 000,00
• Besoin de financement	0,00
• Affectation du résultat de fonctionnement	418 909,51

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Des précisions sont apportées sur certaines dépenses et recettes.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 15 voix pour

DELIBERATION N°2026/19 : CFU COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune des Artigues de Lussac ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMMUNE (M57) - COMMUNE LES ARTIGUES DE LUSSAC - CFU - 2025					
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	721 729,87	653 427,19	1 375 157,06
	Recettes réalisées (1)	B	521 501,57	719 801,61	1 241 303,18
	Restes à réaliser	C	120 000,00	0,00	120 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	763 988,00	1 067 494,00	1 831 482,00
	Dépenses réalisées (1)	E	570 466,05	726 958,81	1 297 424,86
	Restes à réaliser	F	25 800,00	0,00	25 800,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-48 964,48	4 842,70	-43 721,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	42 358,03	414 066,81	456 324,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-6 606,45	418 909,51	412 303,06
Différence entre les notes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	94 200,00	0,00	94 200,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	87 593,55	418 909,51	506 503,06

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, présidé par Madame Sophie DELCOURT, Maire nouvellement élue :

Après avoir ouï l'exposé de Mme la Présidente, à la majorité des suffrages exprimés,

- Approuve le compte financier unique 2025., de la commune

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENT

Il fait une parenthèse sur le budget lotissement où une réunion spécifique sera prévue avec une présentation du PLUI.

1° - Madame le Maire donne acte de présentation faire du Compte Financier Unique

COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT

ADOPTION DU CFU 2025

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire	2 808 504,37	2 012 860,87	4 821 365,24
	Recettes réalisées	2 012 312,84	1 416 474,35	3 428 787,19
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire	3 304 141,84	2 245 846,78	5 549 988,62
	Dépenses réalisées	2 707 689,28	1 130 493,33	3 838 182,61
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		- 695 376,44	285 981,02	- 409 395,42
Résultat reporté		495 637,47	232 985,91	728 632,38
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	- 199 738,97	518 966,93	319 227,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 199 738,97	518 966,93	319 227,96

10

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2025	CHAPITRE	REALISATIONS 2025
011 - Charges à caractère général	287 312,21 €	70 - Produits des services	396 719,97 €
66 - Charges financières	15 434,14 €	74 - Dotations et participations	21 062,72 €
SOUS-TOTAL	302 746,35 €	SOUS-TOTAL	417 782,69 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	812 312,84 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	983 257,52 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 434,14 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 434,14 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	002 excédent reporté	232 985,91 €
TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 130 493,33 €	TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 649 460,26 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	REALISATIONS 2025	CHAPITRE	REALISATIONS 2025
16 - Emprunts et dettes	1 224 431,76 €	16 - Emprunts et dettes	700 000,00 €
SOUS-TOTAL	1 224 431,76 €	SOUS-TOTAL	700 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	983 257,52 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	812 312,84 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	500 000,00 €
		001 - Excédent reporté	495 637,47 €
TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	2 707 689,28 €	TOTAL DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	2 507 950,31 €

• COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT	
ADOPTION DU CFU 2025	• Résultat de fonctionnement
	• Résultat de l'exercice 285 981,02
	• Résultat reporté 232 985,91
	• Résultat cumulé 518 966,93
	• Résultat d'investissement
	• Résultat de l'Exercice - 695 376,44
	• Résultat reporté 495 637,47
	• Résultat cumulé - 199 738,97
	• Restes à réaliser dépenses 0,00
	• Restes à réaliser recettes 0,00
	• Besoin de financement 199 738,97
	• Affectation du résultat de fonctionnement : 319 227,96

15

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Des précisions sont apportées sur certaines dépenses et recettes.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 15 voix pour

Monsieur LAGRAVE apporte des explications sur la réalisation du lotissement et le remboursement des emprunts à venir.

↳ **ÉCOLE**

Le budget de la caisse des écoles, faisait l'objet d'un budget séparé jusqu'en 2024. Ce budget a été mis en sommeil à la demande de la trésorerie, et les mouvements budgétaires ont été intégrés au budget principal. De ce fait, il n'y a eu aucun mouvement pour le budget caisse des écoles sur l'exercice 2025 .

Malgré tout, nous faisons ressortir le coût de fonctionnement de l'école, qui est présenté ci-dessous.

ÉCOLE

COÛT FONCTIONNEMENT CANTINE		COÛT FONCTIONNEMENT GARDERIE		COÛT FONCTIONNEMENT ÉCOLE	
DEPENSES	Montant	DEPENSES	Montant	DEPENSES	Montant
Alimentation, Analyses alimentaires, équipements, Entretien, Maintenance, Assurances, eau, Electricité, Chauffage, Salaires	95 235	Équipement, entretien, assurances, eau, Electricité, salaires	24 512	Equipements, Entretien, Maintenance, Assurances, eau, Electricité, Chauffage, Salaires	108 626
RECETTES		RECETTES			
vente repas cantine	37 245	Participation des familles	8 141		
Coût par repas alimentation seule	2,86				
Coût par repas toutes charges comprises	7,92				
Reste à charge par repas après participation familles	4,82				
SOLDE à charge de la commune	57 990	SOLDE à charge de la commune	16 371	A charge de la commune	108 626
COUT TOTAL :			182 987		

DÉLIBÉRATION N°2026/28 : Compte Financier Unique de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la caisse des écoles des Artigues de Lussac ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CAISSE DES ECOLES (M57) - CAISSE DES ECOLES DES ARTIGUES DE LUSSAC - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats		Soit des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	0,00	0,00

(1) Les recettes réelles et les dépenses réalisées concernent les opérations de l'exercice.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, présidé par Madame Sophie DELCOURT, Maire nouvellement élue :

Après avoir oui l'exposé de Mme la Présidente, à la majorité des suffrages exprimés,

- **Approuve le compte financier unique 2025., de la commune**

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

- **DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

3° - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Après Présentation des réalisations et des restes à réaliser en investissement, Madame le Maire propose d'affecter les reports comme suit :



Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus.

DELIBERATION N°2026/21 : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DELCOURT Sophie, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent :	4 842.70 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent : ligne 002 CA)	414 066.81 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent :	418 909.51 €

➔ Besoin réel de financement de la section d'investissement

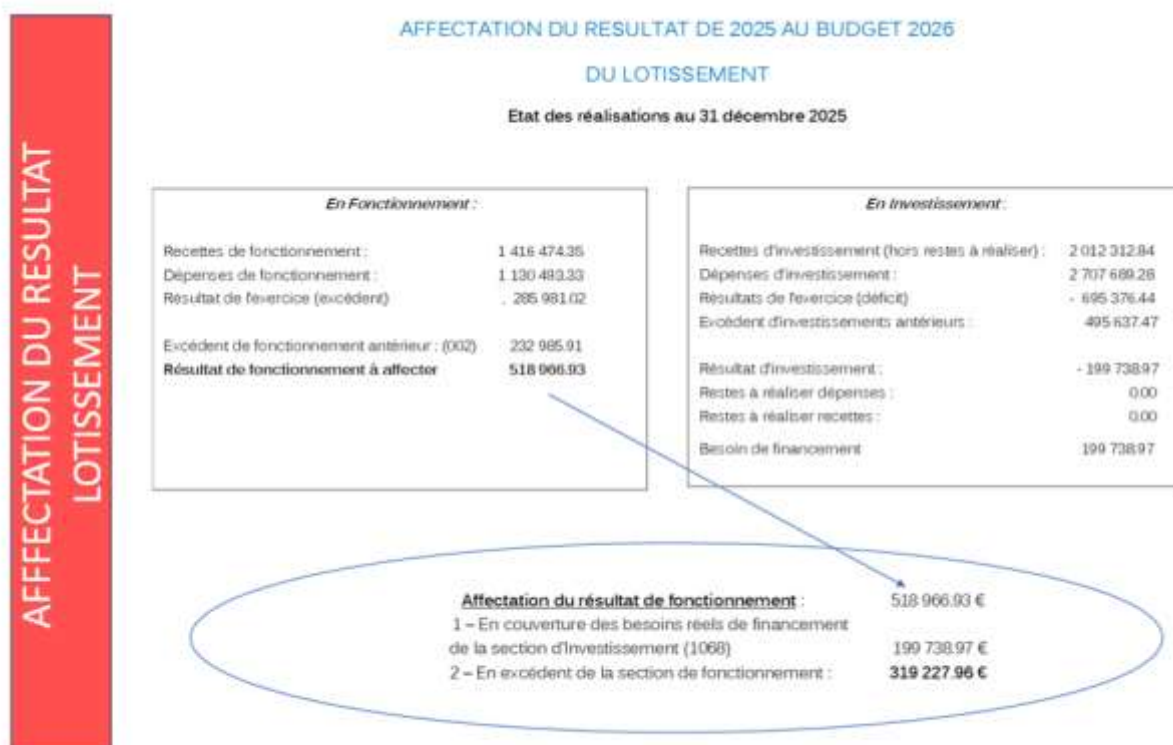
Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit :	48 564.48 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent :	42 258.03 €
Résultat comptable cumulé déficit :	6 306.45 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	25 000.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	120 000.00 €
Besoin réel de financement	0.00 €

➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	418 909.51 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non Budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	418 909.51 €

4° - AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Après Présentation des réalisations et des restes à réaliser en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter les reports comme suit :



DELIBERATION N°2026/22 : AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sophie DELCOURT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent) :	285 981.02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent : ligne 002 CA)	232 985.91 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent :	518 966.93 €

➔ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit :	695 389.28 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent :	495 637.47 €
Résultat comptable cumulé déficit :	199 738.97 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00 €
Besoin réel de financement	0.00 €

➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	518 966.93 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	199 738.97 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	319 227.96 €

5° - VOTE DU TAUX DES TAXES

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026, ainsi que les taux N-1 et les produits attendus.

Une précision est apportée suite à une différence entre la notification 2025 et les sommes reçues. En effet, suite à l'arrachage des vignes sur la commune, des exonérations de taxes ont été appliquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % les taux pour 2026, et sont donc définis comme suit.

Foncier Bâti : 33.56 - Foncier Non Bâti : 52.29 – Taxe habitation : 8.89

DELIBERATION N°2025/16 : VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le maire expose au conseil Municipal :

Les bases d'imposition prévisionnelles retenues pour l'élaboration du budget 2025 s'établissent comme suit :

	Bases estimées 2025	Taux	Produit fiscal 2025 attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 023 000	33.22 %,	339 841
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 300	51.77 %.	25 523
Taxe d'habitation	47 900	8.80 %	4 215
Contribution			-58 554

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'adopter les taux de la fiscalité directe locale 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	33.56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.29 %
Taxe d'habitation	8.89%

6° - BUDGET COMMUNE 2026

Madame le Maire présente la prévision budgétaire 2026, selon les documents transmis avec la convocation du conseil municipal. Des précisions sont apportées sur certains points.

Le Budget principal 2026 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à 1 097 286.00 € et en section d'investissement à 816 010.00 €

BUDGET PRINCIPAL EXECUTION DU BUDGET

VOTE DU BUDGET 2026

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement	790 210,00	816 010,00
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N -1	Restes à réaliser	25 800,00	
	Solde d'investissement reporté		
		=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		816 010,00	816 010,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE		1 097 286,00	678 376,49
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N -1	Restes à réaliser		418 909,51
	Résultat de fonctionnement reporté		
		=	=
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 097 286,00	1 097 286,00
TOTAL DU BUDGET		1 913 296,00	1 913 296,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2026	CHAPITRE	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	472 654,00 €	013 - Atténuation de charges	500,00 €
012 - Charges de personnel	421 500,00 €	70 - Produits et services	48 600,32 €
014 - Atténuation de produits	12 000,00 €	73 - Impôts et taxes	34 400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100 950,00 €	731 - Fiscalité locale	280 100,00 €
66 - Charges financières	4 000,00 €	74 - Dotations et participations	254 578,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	59 500,00 €
68 - Dotations aux provisions	600,00 €	77 - produits exceptionnels	500,00 €
SOUS-TOTAL	1 014 204,00 €	78 - Reprises sur provisions	198,17 €
023 - Virement à la section d'investissement	79 782,00 €	SOUS-TOTAL	678 376,49 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 300,00 €	002 excédent reporté	418 909,51 €
TOTAL	1 097 286,00 €	TOTAL	1 097 286,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2026	CHAPITRE	Propositions 2026
204 - Subventions d'équipement versées	7 800,00 €	10 - Dotations et fonds divers	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	255 725,55 €	13 - Subvention d'équipement	93 750,00 €
16 - Emprunts et dettes	44 822,00 €	16 - Dépôts et cautionnements	125 822,00 €
SOUS-TOTAL	308 347,55 €	SOUS-TOTAL	231 572,00 €
041 - Opérations patrimoniales	501 356,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	79 782,00 €
001 - Déficit reporté	6 306,45 €	sections	3 300,00 €
		041 - Opérations patrimoniales	501 356,00 €
TOTAL	816 010,00 €	TOTAL	816 010,00 €

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

7° - BUDGET LOTISSEMENT 2026

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget du Lotissement s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et en recettes à la somme de 2 443 713.44 € et en section d'investissement dépenses et en recettes à la somme de 1 987 224.45 €.

BUDGET LOTISSEMENT EXECUTION DU BUDGET

VOTE DU BUDGET 2026

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement	1 787 485,48	1 987 224,45
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Restes à réaliser	0,00	0,00
	Solde d'investissement reporté	199 738,97	0,00
		=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 987 224,45	1 987 224,45
VOTE		2 443 713,44	2 124 485,48
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Restes à réaliser	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté		319 227,96
		=	=
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 243 713,44	2 443 713,44
TOTAL DU BUDGET		4 430 937,89	4 430 937,89

27

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2026	CHAPITRE	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	618 227,96 €	70 - Produits des services	485 000,00 €
66 - Charges financières	19 000,00 €	042 - Opération d'ordre entre sections	1 620 485,48 €
023 - Virement à la section d'investissement	804 227,96 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	19 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre sections	983 257,52 €	SOUS-TOTAL	2 124 485,48 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	19 000,00 €	002 excédent reporté	319 227,96 €
TOTAL	2 443 713,44 €	TOTAL	2 443 713,44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2026	CHAPITRE	Propositions 2026
16 - Emprunts et dettes	167 000,00 €	1068 - excédent capitalisé	199 738,97 €
SOUS - TOTAL	167 000,00 €	001 - Excédent reporté	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 620 485,48 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	804 227,96 €
001 - Déficit reporté	199 738,97 €	040 - Opérations d'ordre de transfert en	983 257,52 €
TOTAL	1 987 224,45 €	TOTAL	1 987 224,45 €

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-24 – VOTE DES BUDGETS

Madame le Maire expose :

La présentation de ces budgets fait suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 9 Avril 2026

Le contenu de ces budgets vous est présenté dans le rapport détaillé transmis lors de l'envoi des convocations.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du budget primitif 2026 vous ont été remises.

Le budget principal de la Commune, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

En section de fonctionnement à **1 097 286.00 €**

En section d'investissement à **816 010.00 €**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Nous soumettons également à votre approbation le budget primitif 2025 du Lotissement équilibré :

En section de fonctionnement à **2 443 713.44 €**

En section d'investissement à **1 987 224.45 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 1 097 286.00 € et en section d'investissement 816 010.00€
- Approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitre rappelés dans le tableau d'équilibre du Budget annexe du Lotissement, 2 443 713.44 € en section de fonctionnement et 1 987 224.45 € en section d'investissement.
- Autorise Madame le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

15 avis pour, 0 contre, 0 abstention.

8° - FONGIBILITE DES CREDITS

Il est rappelé que suite au passage à la M57, Madame le maire peut être autorisé à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres si besoin.

Une fois une décision modificative opérée, il en est rendu compte à la séance du conseil municipal qui suit la décision.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et l'autorise à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre.

DELIBERATION N° 2026-25 – FONGIBILITE DES CREDITS

Mme le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022/23 du conseil municipal en date du 28 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal et au lotissement.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9° - MODIFICATION DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Sur demande des services préfectoraux, de ne pas faire apparaître le nom de la présidente suppléante dans la délibération de constitution de la commission d'appel d'offres, Madame le Maire propose le retrait de la délibération 2026-15 et de prendre une nouvelle délibération tenant compte de la demande de la préfecture.

Le Conseil Municipal donne son accord.

DELIBERATION N° 2026-26 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire expose :

Sur demande de la Préfecture, la délibération n°2026_15 est retirée et modifiée comme suit afin de ne pas faire apparaître de Président suppléant.

Considérant l'élection du 24 mars 2026 à la représentation proportionnelle au plus fort reste la commission se compose comme suit :

Présidente : Madame Sophie DELCOURT

Délégués titulaires

Monsieur Jean-Charles JOURDAN

Madame Nadine LEBRUN

Monsieur Cyril LAGRAVE

Délégués suppléants

Monsieur Sébastien PIGIER

Monsieur Alexandre ARBOS

Madame Sophie LACOSSE

COMMISSION DES FINANCES

Suite à la demande de Mme LEBRUN Nadine d'intégrer la commission des finances, Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal .

Le conseil Municipal donne son accord.

DELIBERATION N° 2026-27 – COMMISSION DES FINANCES

Madame le Maire expose :

Mme LEBRUN Nadine demande d'être ajoutée aux membres de la commission des Finances.

Après accord du conseil municipal la composition de la commission est donc la suivante :

	Responsable	Titulaires
FINANCES	Cyril LAGRAVE	Jean-Charles JOURDAN
		Sandrine FERNANDEZ
		Alexandre ARBOS
		Benoît DURET
		Nadine LEBRUN

8° - QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Madame le Maire donne lecture d'un courrier des élèves de l'école relatif à l'installation de nichoirs à chouettes.
Un accord écrit leur a été apporté, Madame le maire propose aux conseillers de le signer.
- ✚ Madame le Maire fait le point sur le matériel du service technique, un inventaire va être fait.
- ✚ Convention Halle : le projet de convention d'utilisation de la Halle avec Mr PALDUETTO a été envoyé à chaque conseiller.
- ✚ Après discussion, la convention est validée.
- ✚ Lotissement : Monsieur Cyril LAGRAVE fait une parenthèse sur les travaux du lotissement.
Une réunion relative au PLUi va être programmée.
- ✚ Benoit DURET signale un éclairage public au sol au village de Beurret.
Il demande à Monsieur LAGRAVE, en tant que vice président en charge du développement au sein de la communauté de communes, s'il est en mesure d'obtenir un listing complet des artisans / commerçant de la commune, afin de le publier sur les différents supports de communication.
- ✚ Nous avons demandé à la société GMTP, de mettre de la grave au stade, pour l'arrivée des forains. Malheureusement, cela ne sera pas possible, car cela rendrait le terrain impraticable.
- ✚ Une réflexion est à mener sur l'utilisation du stade et du portail qui ne ferme plus.
- ✚ Un point est fait sur l'état d'un des garages de la mairie, dont la toiture doit être refaite.

La séance est close à 21 h 53.

Délibérations prises en cours de séance :

2026/19– Approbation du CFU de la Commune
 2026/20 - Approbation du CFU du Lotissement
 2026/28 - Approbation du CFU de l'école
 2026/21 – Affectation du résultat de la commune
 2026/22- Affectation du résultat du Lotissement
 2026/23 – Vote du taux des taxes
 2026/24 – Approbation des budgets
 2026/25 – Fongibilité des crédits
 2026/26 – Commission d'Appel d'offres
 2026/27 – Commission des finances

Le Maire
 DELCOURT S,

La Secrétaire de séance,
 FERNANDEZ S,

